

Émetteur:

CMA

Nom: Nicolas RODET
Zac du Grand Pont
50 Rue Gutenberg
13640 La Roque d'Anthéron

Tél.: 0442507029

Adressé à:

IEFFAGE CONSTRUCTION EQUIPEMENTS

Madame Cecile Chapon
19 Rue Mozart
CS 70030
92587 Clichy Cedex
Numéro TVA: FR75403291586

Ce devis remplace l'offre PR23052312 annexé au marché

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Unité	Total HT
Fourniture d'un complexe de maille Oméga 1510 Inox 316 L sur Cadre Alu y compris laine de roche et plinthe pour panneaux du bas en panneau de 1,35 X 3 M	20%	1 709,27	158	u.	270 065,37
Fourniture d'un complexe de maille Oméga 1510 Inox 316 L sur Cadre Alu y compris laine de roche et plinthe pour panneaux du bas en panneau de 1,35 X 2,26 M	20%	1 355,98	120	u.	162 717,60
Fourniture d'un complexe de maille Oméga 1530 Inox 316 L sur Cadre Alu y compris laine de roche et plinthe pour panneaux du bas en panneau de 1,35 X 2,26 M	20%	1 096,20	61	u.	66 868,20
Fourniture d'un complexe de maille Oméga 1530 Inox 316 L sur Cadre Alu y compris laine de roche et plinthe pour panneaux du bas en panneau de 1,35 X 2,50 M	20%	1 234,70	272	u.	335 839,49
Panneaux rectangulaires. De maille Alu 6030 y compris, plie sur les 4 bords conforme au prototype	20%	142,10	1947	m²	276 668,70
Sans anodisation. NB : La maille aluminium non anodisée est délicate et risque d'avoir des variations de teinte et des changements de la surface, potentiellement de manière irrégulière. Une attention spéciale est à attribuer à la manipulation et le stockage sur site, qui doit être prévu dans un espace propre et sec.					
Transport et emballage	20%	38 500,00	1	u.	38 500,00
Non inclus dans le prix:	20%	0,00		FO	Option
- Calcul statique préliminaire ou statique vérifiable					
- Services d'ingénierie (dessins de construction)					
- Travaux d'assemblage et de chantier					
- Toute sous structure, charpente métallique secondaire et/ou dispositifs de fixation supplémentaires					
- Toutes les fixations pour la sous structure et/ou la charpente secondaire en acier					
- Matériel de chantier Structures d'échantillons, tests					
- Mesure sur site					
- Reprise / élimination de l'emballage					
- Frais de garantie					
- Toutes taxes nationales et/ou locales					
- Tout coût pour les cautions/garanties bancaires					
- Clauses de dommages-intérêts ou clauses pénales					
- Tout accord contractuel entre le client et l'entrepreneur principal					
Notes spéciales :					
- Tous les prix sont nets, hors droits, taxes et assimilés.					
- La validité des prix est de 30 jours et est sujette à d'éventuels ajustements ultérieurs en fonction des derniers prix du marché pour la matière première en acier inoxydable.					
- Les prix sont valables pour une seule commande totale des					

panneaux GKD. - Dans le cas où les études n'ont pas été réalisées par nos soins, la destination de la maille doit correspondre à l'application usuelle de cette dernière suivant nos recommandations. - "Escalade" - GKD doit être libéré pour se procurer toutes les matières premières nécessaires à la réalisation de ce projet à moment de l'attribution ou dans les 30 jours suivant la clôture des soumissions, selon la première éventualité. Si à l'expiration de cette période GKD n'est pas autorisé à se procurer toutes les matières premières, les augmentations suivantes du contrat total le prix s'appliquera : 2 % par mois - Les fiches techniques de nos types de mailles, les détails de fixation et une multitude de projets réalisés sont disponibles sur notre site Web. Sur demande, nous vous envoyons également volontiers des échantillons de nos mailles. - Pour éviter la corrosion de contact, assurez-vous que la grille en acier inoxydable ou la fixation en acier inoxydable n'entre pas en contact avec d'autres métaux. Toutes les connexions doivent être galvaniquement isolées Conditions de règlement : 5% 1 mois après la commande (Situation d'avancement et Prise en charge administrative du marché) 15% A réception des fils par l'usine 20% A la production des panneaux de mailles stockées en usine en attendant livraison 40% A réception des mailles sur chantier 15% A réception des mailles installées 5% A la levée de la retenue de garantie (sauf si caution) Moins-value laine de roche 24,50 € M2, y compris ensachage. Plus-value Anodisation 23 € la M2	0%	0,00	1	u.	0,00
--	----	------	---	----	------

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant: Banque: CIC Pertuis Adresse: CIC PERTUIS PLACE DU 4 SEPTEMBRE 84120 PERTUIS Nom du propriétaire du compte: COMPTOIR DES MAILLES ET DE L'ARCHITECTURE Code IBAN: FR76 1009 6181 1400 0411 7970 151 Code BIC/SWIFT: CMCIFRPP	Total HT1 150 659,36 Total TVA 20%230 131,88 Total TTC1 380 791,24
Cachet, Date, Signature et mention "Bon pour Accord"	

CONDITIONS GENERALES D'INTERVENTION

1. Caractère essentiel des présentes conditions de vente:

Les présentes conditions de vente tiennent lieu de loi aux parties. Aucune dérogation ne sera opposable sauf acceptation expresse.

2. Acceptation de commande:

Les commandes ne deviennent définitives qu'après confirmation de leur acceptation.

Nous ne nous engageons qu'à la fourniture du matériel et aux prestations de mise en œuvre spécifiées dans nos accusées de réception de commande.

3. Prix:

Nos prix s'entendent hors taxe. Ils sont étudiés nets et sans escompte.

4. Conditions de paiement:

10% minimum à la commande le solde suivant situation intermédiaire jusqu'à la réception des travaux. Sauf accord spécifique dans nos devis et accusés de réception de commande. Tout retard entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable le paiement d'intérêts de retard au taux légal, sous réserve à la société de suspendre alors ou d'annuler l'exécution des ordres en cours et de réclamer la réparation du préjudice subi. Pénalités de retard auto annuelle suivant les règles du Code commerce article D441-5 : Indemnités forfaitaires frais de recouvrement 40€

5. Exécution des marchés :

Nos délais d'intervention ne sont donnés qu'à titre indicatif, en fonction des possibilités de nos ateliers et du respect réciproque des étapes nécessaires aux préparatifs du chantier. Ils commencent à courir à réception du premier acompte, et éventuellement des plans bons pour exécution, à condition toutefois qu'aucune modification ni addition de prestation ne soit apportée ultérieurement à la commande initiale. Les commandes ne peuvent être annulées ni donner lieu à des pénalités pour cause de retard dans les livraisons. Toutes clauses et conditions d'achat, manuscrites ou imprimées, ne seront opposables à la société qu'autant qu'elles auront fait l'objet d'une acceptation expresse signée. Il incombe au client de s'assurer que toute commande est en parfaite conformité avec le droit des tiers.

6. Force majeure:

La société est libérée de l'obligation de livraison et cela sans dommages et intérêts pour tous cas fortuits et de force majeure. Sont notamment considérés comme cas fortuits et de force majeure: les tremblements de terre, cyclones, mobilisations, guerre, émeutes, réquisition, de même que les cas de grève, même partielles, qu'elles qu'en soient les causes, le lock-out, l'épidémie, les incendies, les inondations, les accidents de fabrication, le bris de l'outillage, les pannes de machines, le manque de matières premières et de

combustibles ou tout autre cause pouvant entraver notablement l'activité de notre entreprise ou de nos fournisseurs.

7. Garanties :

De convention expresse nos prestations et produits agréés par l'acheteur à chaque étape de situation des travaux, l'acceptation d'une situation de travaux sera considérée tacitement agrément de nos produits et prestations. Notre matériel est garanti contre tout défaut de matière ou de fabrication ou d'installation pendant une durée de 12 mois à compter de la livraison. Sous réserve de la stricte observation des conditions de paiement, nous nous engageons pendant cette période à remplacer le matériel défectueux à condition d'être prévenus aussitôt que le défaut aura été constaté et de pouvoir le vérifier. Dans tous les cas, notre responsabilité sera limitée au remplacement pur et simple du matériel défectueux. La garantie ne s'étendra pas aux dommages résultant directement ou indirectement: d'utilisation incorrecte, d'une mauvaise manutention, d'un effort anormal, d'accidents provenant de négligence, de manque de surveillance ou d'entretien. Aucune indemnité ne pourra être demandée à titre de dommages et intérêts pour quelque cause que ce soit.

8. Attribution de juridiction:

Toute considération, même en cas d'appel en garantie et de pluralité de défendeurs sera de la compétence exclusive du Tribunal de commerce d'Aix en Provence.

9. Loi applicable:

Toute contestation sera tranchée par le Tribunal de Commerce d'Aix en Provence selon la loi Française.

10. Frais de contentieux:

En cas d'impayé ou de contentieux, la créance sera automatiquement majorée de 5% outre les frais judiciaires et les intérêts légaux. Code commerce article D441-5 : Indemnités forfaitaires frais de recouvrement 40€

11. Réserve de propriété:

CMA conserve l'entière propriété des biens vendus jusqu'au complet paiement. A compter de la livraison, l'acheteur assume la responsabilité des dommages que ces biens pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit.

FIN